

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 12

Artikel: L'échec des réformes militaires aux XVIIe-XVIIIe siècles... : Une cause de l'effondrement de l'ancienne Confédération? 1re partie
Autor: Streit, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346206>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'échec des réformes militaires aux XVII^e-XVIII^e siècles...

Une cause de l'effondrement de l'ancienne Confédération? (1)

«*Da ich aber aus eigener Erfahrung gefunden, dass es nicht genug ist, ein Arsenal, dem Ansehen nach von schönen Canonen, zu haben (...).*»

Scipion Lentulus

En 1998, la Suisse, le canton de Vaud en particulier, a commémoré la chute de l'Ancien Régime, avec l'invasion française de 1798. Si, à cette occasion, le rôle des élites a été particulièrement mis en lumière au point que cet événement – la chute de l'Ancien Régime – est apparu comme une révolution des idées, les aspects militaires n'ont pas suscité le même intérêt, alors que 1798 reste en premier lieu une année de combats et de désastre militaire. Neuenegg et le Grauholz sont des lieux d'affrontement entre le modèle de l'armée révolutionnaire et celui des milices.

■ Cap Pierre Streit

Le comportement de ces dernières a été sévèrement jugé: commandement défaillant, désorganisation, indiscipline, telles auraient été quelques-unes des tares de ces troupes qui, pourtant, faisaient l'admiration des voyageurs étrangers au XVIII^e siècle. Il suffit de relire Edward Gibbon ou François Robert pour s'en convaincre. Visitant l'arsenal de Berne en 1755, le futur grand historien anglais a ses mots: «Il est certain qu'il n'y a pas peut-être nation au monde qui soit aussi

bien armée que le sont les Suisses. Pour ne parler que du canton de Berne, mettons hardiment des armes pour 40000 hommes dans l'arsenal de la Capitale. (...) Outre cela, avant qu'un homme puisse se marier, il est obligé d'apporter une attestation signée par le ministre de son endroit, comme quoi il a les armes et équipage complet pour un fantassin. Voilà ma thèse prouvée qu'il n'y a point de nation au monde aussi bien armée que celle des Suisses¹.» Aux yeux de François Robert, «la milice des Suisses, par les soins qu'on y a donnés, est bien

disciplinée et la mieux réglée de l'Europe².»

Alors que Jean-Jacques Rousseau loue l'obligation générale de servir³, Frédéric II n'affirme-t-il pas en 1746: «Die Schweizer können 200000 Mann zu ihrer Verteidigung versammeln, und sie haben einen Schatz, der seit langen Jahren aufgehäuft ist, um dieses Heer während dreier Feldzüge zu unterhalten⁴.» Outre-Atlantique également, l'influence suisse est perceptible sur les milices de la jeune République américaine.

¹Edward Gibbon: «Journal de mon voyage dans quelques endroits de la Suisse 1755», in Gavin R. de Beer, Georges A. Bonnard et Louis Junod: *Miscellanea Gibboniana*. Lausanne, Rouge, 1952, p. 64.

²François Robert: *Voyage dans les XIII cantons suisses, les Grisons, le Valais et autres pays et Etats alliés ou sujets des Suisses*. Paris, Belin, 1789, t. I, pp. 65-68. Cet ingénieur géographe du roi y explique longuement l'organisation militaire du «Corps helvétique».

³Dans ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, 1772, ch. XII.

⁴Frédéric II: *Histoire de mon temps*: Rédaction de 1746. Leipzig, 1879, pp. 187-188.

Comment en est-on arrivé là, alors que des réformes militaires sont encore entreprises en Suisse au XVIII^e siècle, qu'il y a, dans la seconde moitié du siècle, apparition des sociétés militaires et tentative d'organisation, comme c'est le cas ailleurs en Europe, d'un appareil administratif nécessaire à la mise sur pied d'armées comparables à celle de Frédéric II? Est-ce que les réformes entreprises ont finalement échoué. Est-ce là une cause de l'effondrement de l'ancienne Confédération en 1798?

La «révolution militaire» des XVII^e-XVIII^e siècles

Pour répondre à cette question, il est important de replacer les efforts entrepris en Suisse dans un contexte européen. De ce point de vue et même si l'expression est contestée, il n'est pas douteux que l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles connaisse une révolution des tactiques et des techniques militaires, avec le passage de la pique, de la lame et de la hallebarde au mousquet, à la cavalerie légère, à l'artillerie de campagne et de siège et aux fortifications «à la Vauban»⁵. Cette «révolution» a pour corollaire l'augmentation des effectifs militaires, avec de multiples incidences: le développement du feu de salve ou du feu de barrage, le remplacement des carrés

de piquiers par des lignes de mousquetaires, l'introduction du drill du soldat, le fractionnement des troupes ou l'apparition d'un équipement uniforme. Enfin, le phénomène a des répercussions économiques et sociales importantes: il pose le problème de l'approvisionnement de grandes armées et celui de leur financement. L'effort militaire va ainsi jusqu'à représenter 75% du budget de la France de Louis XIV et 85% de la Russie de Pierre le Grand.

Cette «révolution» marque enfin le passage de petites troupes, telles les bandes armées du début de la guerre de Trente ans, aux armées permanentes, réorganisées en régiments et en compagnies, comprenant des unités d'infanterie et de cavalerie légères ainsi que de l'artillerie de campagne.

Les effets en Suisse

En Suisse, cette «révolution» se traduit par l'uniformisation du calibre des armes à feu dans le cadre du «défensional» de Baden (1673), qui ne regroupe toutefois au XVIII^e siècle qu'une partie des cantons qui, jusqu'en 1848, administrent le matériel de guerre. Les effets demeurent donc limités et se cantonnent aux équipements (armement personnel, artillerie) avec toutefois de sérieuses restrictions. C'est ainsi qu'au milieu du XVIII^e siècle, les mi-

lices des cantons catholiques ne peuvent se fournir en balles auprès des protestants; quant à la tactique, elle reste entièrement tributaire des influences étrangères, française notamment, véhiculées par les officiers du service étranger en premier lieu.

Ainsi, si les cantons parviennent au moins à donner un calibre d'ordonnance à toute leur artillerie, il n'en demeure pas moins que l'artilleur zurichois n'aime pas se servir d'un canon bernois ou bâlois, car il est habitué au maniement d'une pièce d'un mécanisme différent, d'origine française, hollandaise ou prussienne. L'influence étrangère est donc essentielle; le modèle du «défensional» de Wyl puis de Baden, qui fonde la politique de sécurité commune de l'ancienne Confédération jusqu'en 1798, trouve son origine dans les Provinces-Unies, dont la structure a aussi beaucoup influencé la pensée politique des Suisses⁶.

Si les effets en Suisse de la «révolution militaire» se limitent aux seuls armements, avec les restrictions que l'on sait, il faut souligner que l'«armée» du «défensional» de Baden, groupant les contingents cantonaux et alliés, est reconstituée au XIX^e siècle, presque sans changements, pour demeurer telle quelle jusqu'en 1848. A sa tête, le Conseil de guerre fédéral se heurte rapidement aux

⁵ Sur la question de la «révolution militaire», voir l'ouvrage de Geoffrey Parker: *La révolution militaire. La guerre et l'essor de l'Occident 1500-1800*. Paris, Gallimard, 1993. Le concept de «révolution militaire» a été discuté: *La révolution militaire en Europe (XV^e-XVIII^e siècles)*, sous la dir. de Jean Bérenger. Paris, Economica, 1998.

⁶ Voir Frieder Walter: *Niederländische Einflüsse auf das eidgenössische Staatsdenken im späten 16. und frühen 17. Jahrhundert*. Neue Aspekte der Zürcher und Berner Geschichte im Zeitalter des wendenden Absolutismus. Zurich, Rohr, 1979.

réticences des petits cantons, de sorte qu'au XVIII^e siècle le «défensional» ne regroupe plus que 8 cantons⁷.

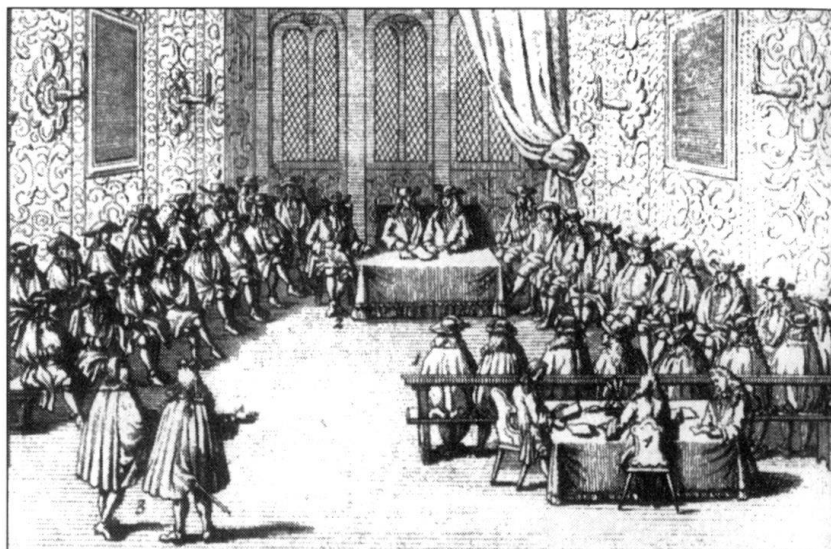
Les limites sont donc avant tout politiques et, pour en comprendre l'importance et les incidences, il faut revenir sur les structures politiques de la Suisse aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Une mosaïque politique

Comme l'a souligné l'historien français Georges Livet, la situation politique de la Suisse au XVII^e comme au XVIII^e siècle est d'une extrême complexité⁸. Au moins trois facteurs y contribuent :

■ La situation confessionnelle et géopolitique : 13 cantons dont 8 anciens (admis avant 1415) et 5 admis entre 1481 et 1513 ; des alliés (dizains valaisans, ligues grisonnes) ; 4 cantons protestants face à 7 cantons catholiques sans compter 2 cantons mi-partis ; des cantons citadins face à des cantons ruraux ; enfin, le problème épineux des bailliaages communs.

■ L'importance du droit constitutionnel et la préséance des pactes d'admission conclus pour une durée perpétuelle, qui permettent de régler les conflits internes et d'assurer la paix intérieure.



Une séance de la Diète fédérale à Baden. La disposition de la salle est commandée par la hiérarchie qui existe sous l'Ancien Régime entre les XIII cantons.

■ Enfin, un organe de décision, la Diète, régit par un principe de décision semblable à celui du Conseil de sécurité de l'ONU. Il faut ainsi l'unanimité de ses membres pour prendre une décision touchant à la Confédération toute entière ou portant sur un conflit.

La Confédération suisse apparaît donc comme une association d'Etats souverains liés par des pactes qui forment un cadre juridique distinct du cadre politique qui, lui, englobe l'ensemble des pressions étrangères (notamment françaises) exercées sur la Suisse. C'est là un cadre juridique contraignant mais respecté même si, dès 1587, la création de la «Ligue Borromée» (alliance entre l'Espagne et 6 cantons catholiques) est un premier «Sonderbund»

qui va à l'encontre des pactes, ainsi que la paix d'Aarau de 1712 qui marque la fin de la quatrième guerre civile suisse – la Seconde guerre de Villmergen – et la victoire des protestants sur les catholiques.

Ce traité pousse les cantons catholiques dans l'isolement et renforce l'opposition entre cantons des deux confessions, tout particulièrement dans le domaine militaire, cela malgré un renforcement des liens économiques entre eux (développement de la proto-industrie horlogère et textile notamment).

Les forces armées

Elles n'ont jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble⁹. A caractère défensif, les milices cantonales sont de valeur inégale

⁷Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Glaris protestant.

⁸Georges Livet : Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France des traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Paris, CNRS, 1983, XXX : Suisse, t. I, pp. IX-X.

⁹Malgré l'existence de monographies de qualité sur les principales milices cantonales.

et, à la différence des armées voisines, elles n'ont plus connu le feu depuis la défaite de Marignan (1515). Les Confédérés renoncent alors à toute politique d'expansion territoriale pour s'en tenir désormais à des alliances défensives, telle la Paix perpétuelle avec la France de 1516. Le service étranger capitulé s'insère dans ce système, qui vise à assurer l'autonomie de la Confédération; il va connaître une évolution dès la fin du XVII^e siècle – certains par-

lent de déclin – avec la création des armées permanentes et le déclin relatif de l'infanterie.

Dès 1521 toutefois, il y a une nouvelle donne, avec le conflit confessionnel qui, à des degrés divers, mine la Confédération jusqu'à sa chute, en 1798.

Les Confédérés n'interviennent pas lors de la guerre de Smalkalde (1545) afin d'éviter, comme conséquence ultime, l'éclatement de la Confédéra-

tion et le passage de troupes sur leur sol. Il en va de même lors de la guerre de Trente ans.

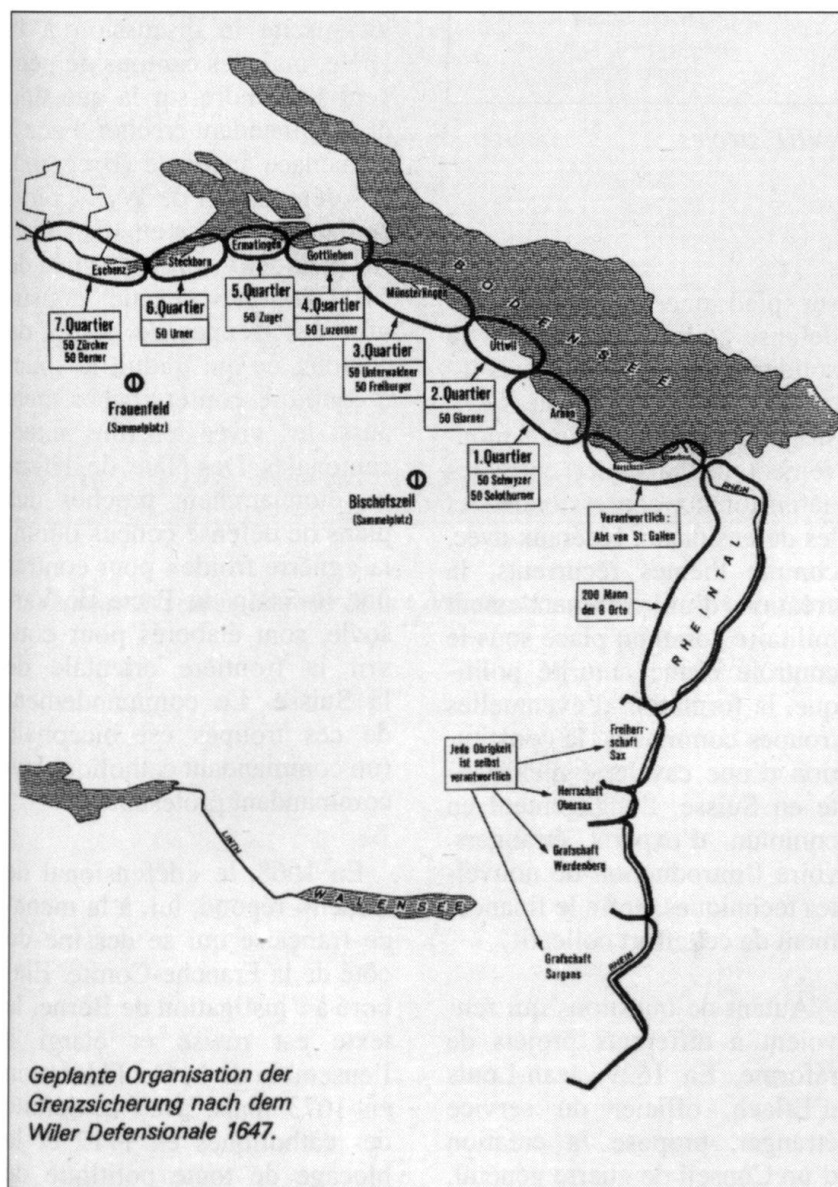
Le problème pour chaque canton est alors de savoir ce qui prime, la fidélité absolue à la foi, à l'alliance confédérale et à ses différents pactes, à la pratique d'une politique extérieure conforme aux intérêts propres de chaque canton. Ce dilemme apparaît comme le principal obstacle à toute tentative d'organisation d'une défense commune.

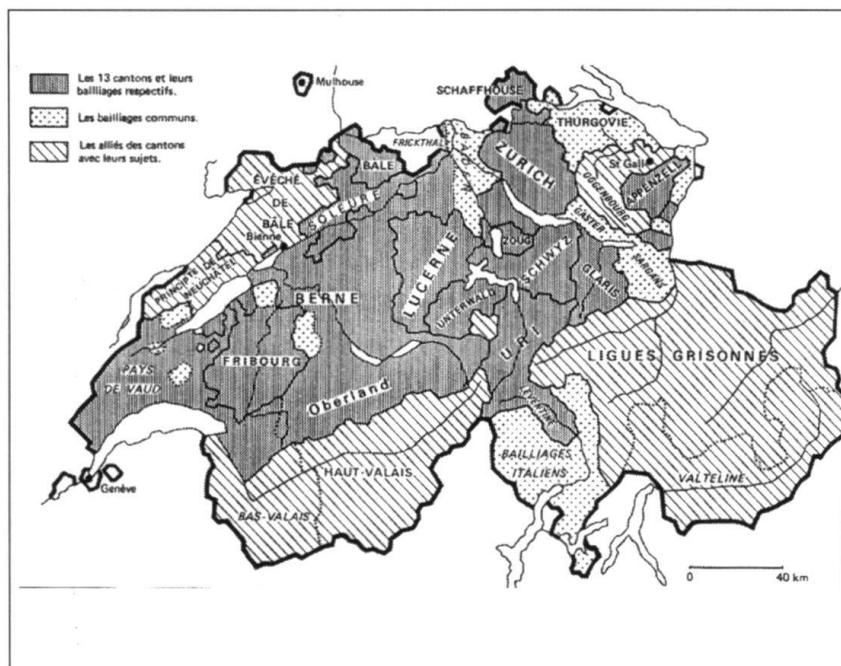
A cela s'ajoute enfin un élément géopolitique essentiel: au XVII^e comme au XVIII^e siècle, la Confédération est encerclée par des puissances catholiques, alors que la Suisse centrale (les cinq cantons catholiques) est encerclée par des cantons protestants, Berne et Zurich. Les relations qui s'établissent avec les Etats européens reflètent dès lors la situation politique intérieure de la Suisse.

Dans ces conditions, l'organisation d'une armée fédérale, que la Société militaire helvétique appelle de ses vœux à la fin du XVIII^e siècle, se révèle illusoire. Preuves en soient les «défensionaux» que les cantons tentent de mettre sur pied dès la guerre de Trente ans.

Les «défensionaux»

Malgré les divisions et le poids du clivage confessionnel, les Confédérés cherchent, entre 1647 et 1798, à organiser leur défense commune. Paradoxalement, la division de la Suisse déterminée par le clivage confessionnel joue en faveur du





Le «Corps helvétique» aux XVII^e et XVIII^e siècles.

maintien de son unité car, sur le plan militaire, la Confédération n'est qu'une abstraction. Elle ne possède aucune armée fédérale. Que ce soit en 1743 (guerre de Succession d'Autriche) ou en 1792, l'occupation des frontières est assurée par 18 contingents cantonaux différents, avec leur propre uniforme et leurs propres couleurs. Aucun canton n'est en mesure d'affronter individuellement un conflit et la plus grande puissance militaire de la Confédération, Berne, ne peut aligner que des effectifs largement inférieurs à ceux engageables par la France (13 000 hommes au maximum face à plus de 100 000 hommes à la fin du XVII^e siècle). De plus, ce ne sont pas des soldats de métier mais des miliciens.

Conscientes de ces manques, les autorités cherchent à mettre

sur pied une organisation de défense collective basée sur la solidarité confédérale. Mais laquelle? Tout au long du XVII^e siècle, il y a un constant mouvement de balancier entre les défensionaux confessionnels et les défensionaux fédéraux avec, comme thèmes récurrents, la création d'un commandement militaire commun placé sous le contrôle d'une autorité politique, la formation d'éventuelles troupes communes, la constitution d'une cavalerie inexistante en Suisse, l'engagement en commun d'experts étrangers, voire l'introduction de nouvelles techniques, enfin le financement de cet effort collectif.

Autant de questions qui renvoient à différents projets de réforme. En 1629, Jean-Louis d'Erlach, officier du service étranger, propose la création d'un Conseil de guerre général,

doté des pleins pouvoirs et dirigé par un général. Celui-ci dirigerait une armée commune forte de 13 500 hommes, tous volontaires (12 000 fantassins et 1 500 cavaliers). Erlach suggère une organisation, influencée par le modèle suédois, qui tient compte des réalités confédérales, avec une force armée basée sur l'élite de la milice, entraînée régulièrement et dépourvue de mercenaires, dotée d'une cavalerie totalement nouvelle en Suisse.

Comme tant d'autres, ce projet suscite la discussion à la Diète, mais les cantons ne peuvent s'entendre sur la question du commandant en chef. Face à la menace suédoise (Bregenz), le «défensional de Wyl», rédigé dans l'urgence en 1647, met sur pied deux corps d'armée de 6 700 hommes chacun, constitués des troupes de paires de cantons, ce qui traduit le souci d'équilibre confessionnel mais aussi les vives tensions inter-cantoniales. Des plans de défense, étonnamment proches des plans de défense conçus durant la «guerre froide» pour contrer une invasion du Pacte de Varsovie, sont élaborés pour couvrir la frontière orientale de la Suisse. Le commandement de ces troupes est bicéphale (un commandant catholique, un commandant protestant).

En 1668, le «défensional de Baden» répond, lui, à la menace française qui se dessine du côté de la Franche-Comté. Elaboré à l'instigation de Berne, le texte est révisé et élargi à l'ensemble de la Confédération en 1673 mais, avec la défaite des catholiques en 1712 et le blocage de toute politique de

Le « Défensional » de Wyl et de Baden (1668-1673): effectif de chacune des trois levées prévues

Etat signataire	Infanterie	Artillerie
Zurich	1400	1 canon de 6 livres
Berne	2000	"
Lucerne	1200	"
Uri	400	1 petite pièce
Schwytz	600	"
Unterwald	400	"
Zoug	400	"
Glaris	400	"
Bâle	400	1 canon de 6 livres
Fribourg	800	"
Soleure	600	"
Schaffhouse	400	"
Appenzell	600	1 petite pièce
Abbé de St-Gall	1000	1 canon de 6 livres
Ville de St-Gall	200	1 petite pièce
Bienne	200	"
Bailliages communs		
Freiamt	300	—
Baden	200	—
Thurgovie	600	—
Sargans	300	—
Rheintal	200	—
Lugano	400	—
Locarno	200	—
Mendrisio	100	—
Valle Maggia	100	—
Total par levée	13 400	16 pièces d'artillerie

Source: Article 5 du défensional de Wyl, 18 mars 1668.

réforme constitutionnelle et militaire, le défensional ne lie plus au XVIII^e siècle qu'une partie des Etats confédérés.

Comme le souligne l'historien Johannes Dierauer, les autres Etats comptent indistinctement sur les officiers et soldats «revenus des régiments capitulés», sur les «remparts naturels et inexpugnables des montagnes», sur la «jalousie des puissances» ou enfin sur l'alliance avec Berne et Zurich, pour assurer leur sécurité¹⁰. Si l'on ne peut s'empêcher de voir là l'expression de mythes ou de stéréotypes qui remontent au XIV^e-XV^e siècles, il n'en reste pas moins que ce sont bien eux qui, par leur côté dissuasif, permettent à l'ancienne Confédération d'échapper jusqu'à la fin du XVIII^e siècle aux guerres européennes.

P. S.
(A suivre)

¹⁰Johannes Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse*. Lausanne: Payot, 1913, t. IV, pp. 326-327.